

# Achat d'outils pédagogiques numériques

Mise à jour : Il y a 8 mois

## Nature et objectif de l'aide

Aider les établissements d'enseignements artistiques à investir dans des outils numériques permettant la pédagogie auprès des élèves : tableaux numériques, appareils photos, outils pour pratiquer la MAO, etc.

## Bénéficiaires

· Communes et groupements de communes possédant un établissement d'enseignement artistique (écoles de musique, danse, théâtre, arts visuels et cirque, conservatoires)

## NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<ul style="list-style-type: none"><li>• Outils numériques mis à disposition des élèves et/ou des enseignants: tableaux numériques, appareils photos, outils pour pratiquer la MAO, etc</li></ul>	<b>30%</b>	Plafond de la subvention 5 000 €

La date limite de dépôt de la demande est fixée au 30 mars de l'année de l'investissement.  
Cette aide est mobilisable chaque année, mais priorité sera donnée aux établissements ne l'ayant pas sollicité l'année n-1 ou n'ayant jamais bénéficié de cette aide.  
Les dossiers seront étudiés en fonction de l'enveloppe globale disponible pour cette aide.

## CRITERES

- Viabilité financière du projet
- Empreinte environnementale des outils (durabilité)

## Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention
- Plan de financement prévisionnel
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique).

## Direction de référence

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE